



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 20 avril 2012

## Communiqué de presse

### SECURITE ROUTIERE : LE PREMIER RADAR DISCRIMINANT VA ENTRER EN SERVICE SUR L'A25



Le premier radar permettant de différencier les véhicules légers et les véhicules lourds (poids lourds et autocars) sera prochainement mis en service dans le département du Nord.

Il est situé sur l'A25, dans le sens Lille / Dunkerque, à hauteur de la commune d'Ennetières en Weppes. Il est précédé de deux radars pédagogiques implantés sur le bord droit de la chaussée et sur le terre-plein central.

Ce radar, dit discriminant, est équipé d'un module distinguant les véhicules légers et les véhicules lourds. Pour les deux catégories de véhicules discriminées, les prises de vue sont déclenchées automatiquement en cas de dépassement du seuil de vitesse maximum autorisé, quelle que soit la voie de circulation.

Les vitesses réglementaires au droit du radar sont de 110 km/h pour les véhicules légers et de 90 km/h pour les poids lourds.

Conformément aux décisions adoptées par le Comité interministériel de la sécurité routière en mai 2011, la préfecture du Nord ne communique plus les dates de mise en service des nouveaux radars.

Les usagers de la route sont appelés à adopter une conduite responsable et à respecter les limitations de vitesse sur la totalité de leur trajet.

L'insécurité routière n'est pas une fatalité.